SESSION 2014

Brevet d'Études Professionnelles « rénové »

FRANÇAIS

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé. Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1 à 6.

| Examen : BEP <i>« rénové »</i> | Session 2014 | | SUJET Code : FIB-11-11 |
|--|-----------------|---------------------------|---------------------------|
| Spécialité : toutes spécialités | | Épreuve : FRANÇAIS | |
| Durée : 1 h 30 | Coefficient : 3 | | Page 1/6 |

Objet d'étude : les philosophes des Lumières et le combat contre l'injustice.

Texte 1

5

10

15

20

25

30

Une discrimination choquante et persistante

A travail égal, salaire égal, affirmait déjà le législateur en 1972. Depuis, pas moins de cinq lois ont renouvelé l'engagement des pouvoirs publics - de droite comme de gauche - de supprimer cette inégalité professionnelle fondamentale, qui joue depuis toujours au détriment des femmes. Mieux, depuis la révision de 2008, l'article premier de la Constitution fait de l'égalité professionnelle, après la parité en politique, un objectif solennel : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes (...) aux responsabilités professionnelles et sociales.». De même, le patronat et les syndicats ont signé, en 2004, un accord interprofessionnel qui fait de l'égalité salariale un « principe » et une « priorité ». Quant à l'Europe, elle a multiplié les directives en ce sens.

Le consensus est donc général. Mais rien ne change. Alors que les filles ont rattrapé, puis dépassé le niveau d'éducation des garçons depuis trente ans, alors que le taux d'activité des femmes a explosé, passant de 50 % en 1970 à plus de 80 % aujourd'hui, la rémunération des femmes reste très inférieure à celle des hommes : de l'ordre de 25 % globalement, et de plus de 15 % si l'on se réfère au salaire horaire, qui permet des comparaisons plus précises. Cet écart absurde et choquant stagne depuis le milieu des années 1990.

Une enquête, publiée par l'OFCE, le centre de recherche en économie de Sciences Po¹, vient à nouveau le démontrer. Comme d'autres auparavant, elle explore les causes de cette discrimination. Les carrières des femmes sont, pour beaucoup d'entre elles, interrompues ou hachées par la naissance des enfants. De même, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel et font moins d'heures supplémentaires, là encore pour s'occuper des enfants. Enfin, elles sont plus nombreuses à travailler dans des secteurs moins rémunérateurs et sur des emplois plus précaires.

Mais, au-delà de ces inégalités objectives, l'OFCE pointe une discrimination plus profonde : les femmes qui n'ont jamais interrompu leur carrière et qui ont suivi les mêmes trajectoires professionnelles que leurs collègues masculins gagnent, en moyenne, 17 % de moins que ces derniers. Comme si elles étaient victimes du soupçon, profondément enraciné, que leur investissement dans le travail sera forcément moindre que celui des hommes.

Aucune loi n'y a rien changé. Inutile d'en rajouter. Faut-il compléter le dispositif législatif par des sanctions financières à l'encontre des entreprises ? Oui, sans doute. Mais ce n'est pas la panacée², si l'on en juge par l'efficacité très - trop - limitée du

¹ Sciences Po : abréviation pour Ecole des Sciences politiques.

² Panacée : solution idéale.

mécanisme de sanctions à l'encontre des partis politiques qui ne respectent pas la parité pour les élections législatives et sénatoriales. Pour modifier les représentations et faire évoluer les mentalités, reste le combat sans fin des femmes pour l'égalité. Et la responsabilité des hommes. Il n'est pas interdit d'espérer.

Le Monde, Éditorial, 19 août 2010

Texte 2

Des hommes et des femmes ont trouvé refuge sur une île déserte. Les hommes, Hermocrate et Timagène, décident d'établir des lois. Des femmes, dont Arthénice et Madame Sorbin, interviennent. Lina, troisième femme, reste silencieuse.

ARTHENICE. – Messieurs, daignez répondre à notre question; vous allez faire des règlements pour la république, n'y travaillons-nous pas de concert³ ? A quoi nous destinez-vous là-dessus ?

HERMOCRATE. – A rien, comme à l'ordinaire.

5 UN AUTRE HOMME. – C'est-à-dire à vous marier quand vous serez filles, à obéir à vos maris quand vous serez femmes, et à veiller sur votre maison : on ne saurait vous ôter cela, c'est votre lot.

MADAME SORBIN. – Est-ce là votre dernier mot ? Battez tambour ; (*Et à Lina*) et vous, allez afficher l'ordonnance à cet arbre.

10 On bat le tambour et Lina affiche.

HERMOCRATE. – Mais qu'est-ce que c'est que cette mauvaise plaisanterielà ? Parlez-leur donc, seigneur Timagène, sachez de quoi il est question.

TIMAGENE. – Voulez-vous bien vous expliquer, Madame?

MADAME SORBIN. - Lisez l'affiche, l'explication y est.

ARTHENICE. – Elle vous apprendra que nous voulons nous mêler de tout, être associées à tout, exercer avec vous tous les emplois, ceux de la finance, de judicature⁴ et d'épée.

HERMOCRATE. - D'épée, Madame ?

ARTHENICE. – Oui d'épée, Monsieur ; sachez que jusqu'ici nous n'avons été 20 poltronnes⁵ que par éducation.

MADAME SORBIN. – Mort de ma vie ! qu'on nous donne des armes, nous serons plus méchantes que vous ; je veux que dans un mois, nous maniions le pistolet comme un éventail : je tirai ces jours passés sur un perroquet, moi qui vous parle.

ARTHENICE. – Il n'y a que l'habitude à tout.

MADAME SORBIN. – De même qu'au Palais à tenir l'audience, à être Présidente, Conseillère, Intendante, Capitaine ou Avocate.

25

³ De concert : ensemble.

⁴ Judicature : tout ce qui concerne les professions de justice.

⁵ Poltronnes : peureuses.

UN HOMME. - Des femmes avocates ?

MADAME SORBIN. – Tenez-donc, c'est que nous n'avons pas la langue 30 assez bien pendue, n'est-ce pas ?

ARTHENICE. – Je pense qu'on ne nous disputera pas le don de la parole.

HERMOCRATE. – Vous n'y songez pas, la gravité de la magistrature et la décence du barreau ne s'accorderaient jamais avec un bonnet carré sur une cornette⁶.

ARTHENICE. – Et qu'est-ce que c'est qu'un bonnet carré, Messieurs ? Qu'a-t-il de plus important qu'une autre coiffure ?

Marivaux, La Colonie, 1729

⁶ Un bonnet carré : la coiffe des magistrats. Une cornette : la coiffe des femmes.

Évaluation des compétences de lecture

10 points

Texte 1

1- Quelles sont les différentes formes de discrimination à l'encontre des femmes évoquées dans cet article ?

(2 points)

Texte 2

- 2- Avec quels arguments Arthénice et Madame Sorbin réfutent-elles les arguments avancés par les hommes pour les écarter de la vie publique ?

 (3 points)
- 3- Montrez qu'en tournant ainsi en ridicule les préjugés des hommes du XVIIIème siècle vis-à-vis des femmes, Marivaux s'inscrit bien dans l'esprit des philosophes des Lumières.

(3 points)

Textes 1 et 2

4- En quoi les injustices dénoncées dans le texte 2 sont-elles encore d'actualité aujourd'hui ?

(2 points)

Évaluation des compétences d'écriture

10 points

Vous écrivez un article pour le journal de votre lycée pour dénoncer les inégalités persistantes entre les filles et les garçons. Vous montrez que la situation des jeunes filles a évolué depuis le XVIIIème siècle mais que les mentalités doivent encore évoluer dans différents domaines que vous préciserez.

Dans votre article, de vingt à vingt-cing lignes :

- Vous donnerez deux exemples précis d'inégalités existant aujourd'hui entre filles et garçons.
- Vous utiliserez deux procédés d'écriture comme le faisaient les philosophes des Lumières pour dénoncer ces situations d'injustice ou pour provoquer l'adhésion du lecteur.
- Vous conclurez vigoureusement votre article en appelant à faire cesser les inégalités que vous avez mentionnées.

Par respect de la confidentialité, votre texte ne sera pas signé.